



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.381**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28236- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CREATION D UNE UNITE FONCTIONNELLE - JOURNEES DU PATRIMOINE 2013**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Nomenclature** : 8.9 Culture

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : CREATION D UNE UNITE FONCTIONNELLE - JOURNEES DU PATRIMOINE 2013 -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les journées du Patrimoine sont une manifestation nationale. Cette année, elles doivent se dérouler les 14 et 15 septembre 2013.

Pour cette nouvelle édition, il a été choisi le thème de « *La Lumière* » dans le sens de la mise en lumière de notre Patrimoine et de la célébration du centenaire de la loi sur les Monuments Historiques du 31 décembre 1913 (*thème choisi par le Ministère de la Culture et de la Communication*).

Ce centenaire est l'occasion de pouvoir faire connaître au plus grand nombre le travail de chacun (*associations, services publics, privés ou particuliers*) au service de la protection et de la mise en valeur du Patrimoine sous toutes ses formes : Monuments Historiques mais aussi « petit » patrimoine tels que pigeonniers, lavoirs, oratoires, fontaines...

Ce thème a une vocation fédératrice pour chaque Commune soucieuse de faire connaître son patrimoine, de le préserver et de le transmettre aux générations futures.

Chaque année, un personnage est mis à l'honneur. Pour 2013, le personnage retenu est Léo Marchutz, peintre aixois, à l'occasion du 110<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance.

Peintre lithographe et grand connaisseur de Cézanne, des expositions lui seront consacrées.

Diverses manifestations égayeront ce week-end : conférences, visites de sites et monuments, un « Forum des métiers du patrimoine », des circuits de découverte de la ville, des animations pour les enfants, etc.

En application du nouveau code des marchés publics (décret du 1 août 2006) les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité. Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 modifiée, les unités fonctionnelles doivent être adoptées par le Conseil Municipal et être accompagnées de fiches opérationnelles, par exposition ou manifestation, indiquant tous les besoins de chacune de ces opérations et leurs montants respectifs.

Chaque exposition ou manifestation peut être considérée comme une unité fonctionnelle par ses spécificités thématiques, scénographiques, chronologiques et géographiques ; celles-ci entraînant des besoins différents selon leur nature, le temps et l'espace.

<b>Besoins</b>	<b>Montant services H.T</b>	<b>Montant fournitures H.T</b>	<b>Observations</b>
Conception et réalisation graphique	4 000		Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T
Montage et démontage des 12 tentes	3 300		Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T
Gardiennage des sites la nuit	1 000		Sur marché en cours M 13008
Location de matériel de sonorisation	550		Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T
Impression de 8 Roll-p	1 240		Sur marché en cours M 13008
Prestation musicale	2 200		Article 30
<b>Total</b> <b>« Journées du Patrimoine »</b>	<b>12 290</b>		<b>Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T</b>

Le montant total de la manifestation «*Les Journées du Patrimoine*» pour l'année 2013, s'élève donc à 12 290 euros H.T.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** cette unité fonctionnelle et la fiche opérationnelle qui la compose, afin de permettre l'organisation de cette manifestation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué au Patrimoine à signer tous documents se rapportant à cette manifestation

**2013.381 - CREATION D UNE UNITE FONCTIONNELLE - JOURNEES DU PATRIMOINE  
2013**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**